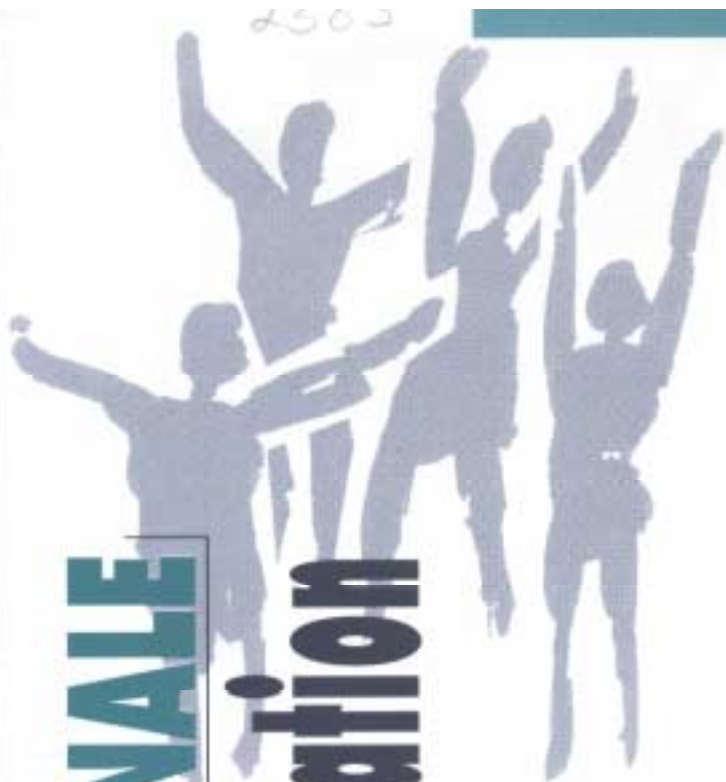


# COMMISSION NATIONALE

# pour l'Unité et la Réconciliation



STRUCTURE,  
FONCTIONS ET  
PROGRAMMES DE  
LA COMMISSION  
POUR L'UNITÉ ET  
LA RÉCONCILIATION  
NATIONALE (URC),  
RWANDA



## **ORIGINE DE LA COMMISSION**

Le rwandais a connus des périodes prolongées caractérisées par des mauvais régimes, répressifs et pratiquant la division du peuple, pour se maintenir au pouvoir. Le résultat de la pratique de cette politique de discrimination a été la violation des droits de l'homme ayant culminé dans le génocide de 1994 qui a coûté la vie à plus d'un million de Rwandais. Les accords de paix d'arusha ont considéré l'unité et la Réconciliation comme un processus fondamental à la stabilité et au développement du Rwanda.

Le gouvernement d'unité nationale considère la restauration de l'unité et la réconciliation au Rwanda comme une base pour lutter contre le sous-développement social, économique, et politique. C'est pourquoi, le parlement a voté une loi instituant la commission pour l'unité et la Réconciliation Nationale.

La mise en place de la commission constitue un grand pas vers le changement des effets de la mauvaise gouvernance basée sur la discrimination et le sectarisme.

## **TACHES DE LA COMMISSION**

1. Préparer et conduire des débats à l'échelle nationale dont l'objectif est de promouvoir l'Unité et la réconciliation du peuple Rwandais;
2. User de tous les moyens possibles en vue d'éveiller les Rwandais pour l'unité et l'asseoir sur une base solide;
3. Préparer et diffuser les idées et initiatives visant à promouvoir la paix au sein du peuple rwandais et à encourager la culture de l'unité et de la réconciliation;
4. Dénoncer et combattre les actes, les écrits et langages susceptibles de promouvoir toute sorte de discrimination;
5. Préparer et coordonner le programme national pour la promotion de la réconciliation des Rwandais;
6. Sensibiliser les Rwandais à leurs droits, au respect des droits des autres peuples et ériger entre eux une culture de lutte pour leurs propres droits;
7. Emettre des réflexions afférentes aux projets de lois visant à combattre tout sectarisme et à promouvoir l'Unité et la Réconciliation du peuple Rwandais;
8. Suivre de près le respect, par toutes les institutions des objectifs de l'Unité et la réconciliation;
9. Veiller au respect par les forces politiques, les dirigeants ainsi que toute personne, de l'idéologie de l'Unité et la réconciliation nationale.

## **STRUCTURE DE LA COMMISSION**

### **LA COMMUNAUTE RWANDAISE**

Les communautés rwandaises constituent la base des politiques et des activités de la Commission. La stratégie de la Commission est de faire participer toutes les couches de la population dans la recherche des voies et moyens de réaliser l'unité et la réconciliation. Dans ce contexte, le rôle de la Commission pour l'Unité et la Réconciliation Nationale est de servir de forum où les rwandais vont débattre des causes de leur division et des possibilités de renforcement de l'unité et la réconciliation durables du peuple rwandais.

### **SOMMET NATIONAL**

Dirigé par le Président de la République de la République, il réunit les dirigeants à tous les échelons du pays. Ce sommet, qui se tient une fois l'an, évalue les progrès accomplis dans la réalisation des programmes de l'unité et de la réconciliation nationales.

### **CONSEIL DE LA COMMISSION**

Dirigé par un Président nommé, le conseil est constitué de 12 membres, dont un Président, un Vice-Président et un Secrétaire Exécutif.

Le Conseil se réunit une fois par mois et examine les activités du Secrétariat Permanent pour s'assurer du bon déroulement des programmes visant la promotion de l'unité et la réconciliation du peuple rwandais.

### **SECRETARIAT PERMANENT**

Géré par un Secrétaire Exécutif, le Secrétariat Permanent a les attributions suivantes:

- Superviser les activités journalières de la Commission;
- Administrer et gérer les ressources financières et humaines de la Commission;
- Consulter régulièrement les autorités nationales, la société civile (les organisations communautaires de base et les confessions religieuses);
- Mobiliser les agences internationales en faveur de l'unité et la réconciliation;
- Rechercher des appuis nationaux et internationaux destinés à soutenir les efforts de la Commission.

## **PROGRAMMES DE LA COMMISSION**

### **DEPARTEMENT DE L'EDUCATION CIVIQUE**

**Ce département est composé de trois unités ou divisions;**

1. L'unité des programmes (syllabus);
2. L'unité de la formation dans les préfectures;
3. Unité de la mobilisation des masses populaires.

**Les attributions de ce département sont les suivantes:**

- Développer un programme (syllabus) national destiné à promouvoir l'unité et la réconciliation nationale;
- Utiliser l'éducation civique pour créer au Rwanda une culture de tolérance, d'unité et de réconciliation;
- Former les rwandais de toutes de couches sociales en matière d'unité et de réconciliation à travers les structures et les moyens formels;
- Former périodiquement les rwandais de différents niveaux à travers les réunions, les séminaires et les médias dans l'intérêt de l'unité et la réconciliation;
- Former et engager les autorités nationales dans le processus d'unité et de réconciliation;
- Evaluer les progrès accomplis dans l'unité et de la réconciliation nationales.

**D E P A R T E M E N T D E L A M É D I A T I O N D E S C O N F L I T S**

La médiation des conflits a trois unités dont:

1. L'unité chargée de la législation;
2. L'unité chargé du contrôle et du suivi (monitoring);
3. L'unité chargée de la médiation des conflits.

**Ce département a les tâches suivantes:**

- Examiner les lois se rapportant à l'unité et la réconciliation;
- Proposer des révision des lois touchant l'unité et la réconciliation;
- Suivre, relever et dénoncer les cas importants d'injustice et de discrimination;
- Suivre de près le respect et l'observation de la politique de l'unité et de la réconciliation nationales par les instances gouvernementales, les parties politiques, les dirigeants et la population;
- Assurer la médiation des conflits en faveur de l'unité et la réconciliation du peuple rwandais.

**DÉPARTEMENT DES INITIATIVE COMMUNAUTAIRES**

Ce département qui ne comprend qu'une seule unité; celle des initiatives locales est chargé de:

- Faire connaître les idées de la population sur la politique d'unité et de réconciliation;
- Coordonner les programmes d'actions (des institutions gouvernementales, des ONG nationales et internationales et autres) visant l'amélioration des conditions

- socio-économiques (lutte contre la pauvreté) de la population, dans le but de renforcer l'unité et la réconciliation des rwandais;
- Assurer le suivi et la coordination des programmes et actions d'unité et de réconciliation initiés par la population, les organes de base et les organisations indépendantes.

